

Première partie : aspect technique

Comment bloquer les messages non désirés



Blocage d'appels ou de textos reçus sur ton cellulaire

Tu n'es pas obligé d'accepter les appels ou les textos qui te bouleversent.

Voici comment bloquer des appels ou des textos sur ton cellulaire :

1. Si le message provient d'une personne que tu connais, trouve la personne dans tes contacts...
2. Appuie sur Bloquer.
3. Si tu as ouvert le texto, va dans le menu. Tu trouveras peut-être Bloquer dans les Options...
4. Si tu ne vois pas l'option Bloquer, appelle ton fournisseur de service cellulaire et demande-lui comment bloquer un contact...

5. Si tu ne peux pas bloquer des numéros à partir de ton téléphone, tu peux utiliser l'option « Ne pas répondre » et y sauvegarder les numéros indésirés. Comme ça, plus de problèmes!

Blocage de courriels

Complique la tâche des intimidateurs qui veulent accéder à ta boîte de courriels :

Comment bloquer un courriel :

1. Clique sur le message dans ta boîte de réception et sélectionne Courrier indésirable ou Pourriels.
2. Si tu as ouvert le message qu'on t'a envoyé, sélectionne Bloquer l'expéditeur ou Pourriels dans le menu Options.
3. Sur ta page de réseautage social (Myspace, Facebook), cherche les « paramètres de confidentialité » ou les « paramètres de compte ». Change tes paramètres pour recevoir seulement les messages de tes amis ou de tes autres contacts.

Blocage de sites Web

Personne ne peut abuser de toi, que ce soit en ligne ou n'importe où ailleurs.

Comment bloquer un site Web :

1. Contacte l'administrateur du site. Si tu ne sais pas de quel site il s'agit (comme dans le cas d'un blogueur), vérifie dans le haut de la page d'accueil du site. Sinon, cherche s'il y a un lien Coordonnées ou Pour nous joindre.
2. Contacte ton fournisseur de services Internet et explique la situation. Si tu ne connais pas le nom de ton fournisseur de services Internet, cherche une facture de téléphone ou du câble à ta maison : il est probable que le fournisseur de services Internet soit le même.

Comment bloquer un forum :

Ne laisse pas les cyberintimidateurs te harceler dans les sites de clavardage ou les forums en ligne :

Comment bloquer un forum :

1. Va à Signaler un abus ou Ignorer. Ces onglets devraient apparaître dans le haut ou le bas de l'écran lorsque tu te trouves dans le forum ou le site de clavardage.

2. Essaie de contacter l'administrateur du forum pour signaler un abus.

Conseils...

- On met des **codes confidentiels** à ses comptes, à son ordinateur, son cellulaire et sa tablette. Surtout, on les garde pour soi, sinon ça n'a plus d'intérêt. Aussi, n'oublie pas que le matériel mis en ligne peut toujours être partagé. Penses-y avant! Cela inclut aussi *Snapchat*, car il est très facile de faire une capture d'écran.
- Ne partagez pas votre mot de passe.
- Modifiez votre mot de passe régulièrement.
- Utilisez la navigation sécurisée lorsque cela est possible.
- Maintenez votre logiciel antivirus à jour.
- Méfiez-vous des publications qui ne ressemblent pas à celles que vos amis envoient normalement.

Deuxième partie : moyens concret

Quelques conseils de prévention :

Voici quelques conseils préventifs à donner à votre enfant concernant la cyberintimidation :

- Quitter immédiatement l'environnement en ligne lorsque la situation devient problématique (réception d'un courriel menaçant) et prévenir un adulte de confiance.
- Éviter de répondre à des messages haineux ou menaçants. La personne qui t'intimide n'attend que ça et s'en servira contre toi, à l'aide ou non d'autres personnes.

- S'abstenir de divulguer des renseignements personnels : nom, âge, adresse, numéro de téléphone, mot de passe,...
- Bloquer les adresses ou personnes qui t'intimide. Qu'il s'agisse des réseaux sociaux, de son adresse courriel ou de son téléphone, il est possible de bloquer les personnes, des adresses ou des numéros.
- Retracer les adresses d'où proviennent les messages d'intimidation et contacter les fournisseurs de services internet ou de téléphone cellulaire selon le cas.
- Sauvegarder tous les messages d'intimidation que tu reçois, que ce soit par courriel, par texto ou par messagerie instantanée.
- Alerter le service de police local lorsqu'il y a soupçon d'une infraction criminelle.